



ELECTION AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES

PARITAIRES DES AGENTS NON TITULAIRES

Scrutin du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

LISTE **FO ESR**

affilié à la  
**FNEC FP-FO**

## Profession de foi

VOTER FO ESR, c'est soutenir un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels, dont les contractuels.

Face à nos employeurs, FO ESR agit sur des revendications qui unissent tous les salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un exemple d'actualité : la valeur du point d'indice plutôt que les primes.

Indépendant du ministère et des directions d'établissements universitaires, loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation de nos droits et de nos statuts, rémunérations et conditions de travail ...

Aux côtés des syndicats FO du public et du privé, FO ESR est un syndicat confédéré. Avec la fédération des fonctionnaires FO (première organisation syndicale dans la fonction publique de l'Etat), FO ESR a mobilisé sans relâche, de 1995 à 2022, contre toute régression en matière d'âge et de montant des retraites.

## **Pour les non titulaires, FO ESR revendique :**

### La fin du gel du point d'indice

- **Revalorisation pour rattraper les pertes subies : 22,3 % depuis 2000, incluant la perte de 3 % au minimum en 2022.** Des augmentations équivalentes pour les contractuels dont les salaires ne sont pas en points d'indice.

### Contre la précarité à vie de la LPR !

- **FO revendique des emplois statutaires.** La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) vise à généraliser le contrat en lieu et place de l'emploi statutaire pour les BIATSS et les chercheurs : "CDD de projet", pseudo-CDI de mission.
- **Pour les jeunes chercheurs,** le retour à un recrutement statutaire dès l'obtention du doctorat.

### La titularisation sur poste

- La grande majorité des contractuels occupe des emplois pérennes, souvent depuis longtemps : FO ESR revendique la titularisation sur poste de tous ceux qui le souhaitent, sans les délais d'un éventuel « plan » et sans obstacles réglementaires.

### Des CDIations accélérées

- Beaucoup d'établissements abusent des emplois de contractuels et trouvent des subterfuges pour refuser la CDIation. FO ESR revendique un accès au CDI rapide, en vue de la titularisation.

### Des grilles équivalentes à celles des titulaires

- Pour tous les contractuels, mise en place de grilles d'avancement équivalentes à celles des titulaires dans l'optique de leur titularisation.

### Revalorisation d'échelon

- FO ESR demande une revalorisation d'échelon tous les deux ans, et l'application immédiate de la revalorisation triennale prévue dans la réglementation.

### Païement mensualisé

- FO ESR veille à l'obligation de paiement mensualisé, en particulier pour les cours effectués par les doctorants, post-doctorants et vacataires.

### Contractuels enseignants : 384 H maximum

- Certaines universités imposent des contrats avec des volumes annuels de 496 H/an, voire au-delà. FO ESR combat pour l'alignement sur le volume demandé aux personnels statutaires.

### Dans la CCP, les représentants FO ESR :

- **s'opposeront aux licenciements**, prononcés en cas de restructurations de services, d'interruption de projets, d'objectifs non atteints ... Ils défendront aussi les droits des collègues en cas de licenciement pour motif disciplinaire.
- **exigeront la consultation systématique de la CCP pour tout non renouvellement de contrat** qui s'apparente à une sanction déguisée ;
- **lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement**, auxquels les contractuels, en raison de la précarité de leur situation, sont encore plus souvent exposés que les titulaires ;
- **s'opposeront aux pratiques clientélistes.**

**VOTEZ FO à la CCP des personnels non titulaires !**